

GE_GERICHTE ATAS/638/2017 vom 13. Juli 2017

GE Cour de justice, 2017-07-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_638_2017

FR: GE_GERICHTE ATAS/638/2017 du 13 juillet 2017

IT: GE_GERICHTE ATAS/638/2017 del 13 luglio 2017

Erwägungen

E. 12

septembre 1985 (LPA - E 5 10), la procédure peut être suspendue lorsque son sort dépend de la solution d'une question de nature civile, pénale ou administrative pendante devant une autre autorité, jusqu'à droit connu sur ces questions ; Qu'a fortiori la suspension est possible lorsque deux causes sont pendantes devant la même juridiction ; Qu'en l'espèce, le sort des procédures A/4210/2016 (AF) et A/4211/2016 (AMat) dépend de l'issue de la procédure A/4208/2016 (AVS) ; Qu'il se justifie en conséquence de suspendre la procédure A/4211/2016 concernant les contributions d'allocations maternité jusqu'à droit jugé en matière AVS ; Qu'un jugement similaire distinct est rendu ce jour s'agissant des allocations familiales ;

A/4211/2016 - 3/3 -

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant sur incident 1. Suspend l'instance en application de l'art. 14 LPA jusqu'à droit connu dans la procédure A/4208/2016. 2. Réserve la suite de la procédure.

La greffière

Nathalie LOCHER

La présidente

Doris GALEAZZI Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.